



Référentiel métier des inspecteurs de l'action sanitaire et sociale

Préambule

Ce référentiel métier couvre les fonctions des inspecteurs de l'action sanitaire et sociale (IASS) exerçant dans les directions et services relevant du champ ministériel des affaires sociales et de la santé. Il concerne particulièrement les missions réalisées au sein des structures des DRJSCS, des DDCS-PP, des ARS et de la mission nationale de contrôle et d'audits des organismes de sécurité sociale (MNC).

Les missions et activités, cœur de métier des IASS, sont cartographiées dans le répertoire des emplois-types des administrations sanitaires, sociales, des sports, de la jeunesse et de la vie associative. Ces fiches emplois-types sont répertoriées dans le tableau ci-dessous. Les activités spécifiques d'encadrement exercées par les IASS sont rattachées à la famille professionnelle « conception, pilotage des politiques publiques, management stratégique »

Famille cohésion sociale	Famille santé	Famille observation inspection,...
Administrateur de cohésion sociale	Administrateur de santé	Chargé d'inspection et/ou de contrôle
Responsable d'un projet d'observation sociale	Chargé de programmes de santé	Responsable de l'élaboration d'un programme d'inspection, contrôle
Conseiller-expert dans le secteur de la cohésion sociale	Gestionnaire administratif et budgétaire des ressources de	
Chargé du contrôle des établissements et services sociaux	Conseiller technique qualité et performance	
Expert en métiers et qualifications sociales		

1. Les facteurs d'évolutions du métier au regard du secteur santé et cohésion sociale

2. Les missions de l'inspecteur de l'action sanitaire et sociale

Les inspecteurs de l'action sanitaire et sociale sont chargés de la conception et de la mise en œuvre des politiques publiques nationales, régionales et territoriales dans les secteurs de la cohésion sociale (intégration, organisation des parcours d'insertion vers et dans le logement, développement social) et de la santé publique (prévention et promotion de la santé, secteur sanitaire et secteur médico-social) relevant des services de l'Etat et des agences régionales de santé.

A ce titre, ils assurent notamment des missions :

- de veille et d'observation sociale et de santé
- de conception, de pilotage et de mise en œuvre de ces politiques,
- de pilotage et d'animation des dispositifs,
- de planification, de programmation et d'allocation de ressources des opérateurs et des établissements et services sanitaires, sociaux et médico-sociaux,
- d'inspection, de contrôle, d'évaluation et d'audit des opérateurs et des établissements et services sanitaires, sociaux et médico-sociaux,
- d'évaluation des politiques publiques.

Les inspecteurs de l'action sanitaire et sociale peuvent exercer des fonctions d'expertise, de conseil et d'encadrement. Ils ont vocation à occuper des emplois de direction des établissements publics et services déconcentrés des ministères chargés de la santé, de la cohésion sociale et de la protection sociale ainsi que ceux des DDCS et des DDCSPP.

Dans le cadre de ses différentes missions, il peut être appelé à changer plusieurs fois de secteurs d'intervention au cours de sa carrière et à exercer des métiers variés à différents niveaux de responsabilités. En raison de la transversalité de ses missions, l'IASS est en mesure d'organiser des réponses aux problématiques en matière de cohésion sociale ou de santé publique. Dans ce cadre, il peut intervenir au niveau de la gouvernance, coordonner les dispositifs, accompagner les personnes en difficulté et conseiller les acteurs et les professionnels de la santé.

Dans le champ de la cohésion sociale, l'IASS intervient dans les directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS) et dans les directions départementales de la cohésion sociale et éventuellement de la protection des populations pour certains départements (DDCS-DDCSPP).

- Il coordonne au niveau territorial l'ensemble des projets permettant de construire en partenariat les actions en matière de cohésion sociale, de les mettre en œuvre, de les évaluer et de contribuer à leur ajustement.
- Il contrôle et analyse l'activité, le financement des établissements et des services sociaux sous compétence de l'État.
- Il négocie et contractualise avec les opérateurs (secteur associatif, collectivités..) afin de mettre en œuvre les projets pertinents au regard de la politique de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale.
- Il contrôle et/ou évalue les projets mis en œuvre et s'assure de leur performance et de leur pertinence au regard de la politique nationale et des contextes territoriaux.
- Il apporte les conseils et les expertises dans le respect de la réglementation, des règles éthiques et déontologiques du domaine d'activité.
- Il conçoit, pilote les dispositifs de professionnalisation et anime les réflexions en matière d'exercice professionnel, d'ingénierie des diplômes, des dispositifs de qualifications et de certifications professionnelles des travailleurs sociaux. Il évalue la qualité de leur mise en œuvre et leur conformité réglementaire.
- Il conduit un projet d'observation sociale (charte territoriale de cohésion sociale, projet de politique de la ville, système d'information sur la demande d'hébergement et du logement ...).
- Il veille au respect de la réglementation et des bonnes pratiques dans un domaine d'activité et adapte ses interventions aux enjeux et aux risques.
- Il contribue à l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme d'inspection, de contrôle, d'audit et d'évaluation à partir des priorités définies au niveau national et tenant compte du contexte territorial.
- Il encadre une équipe de collaborateurs et a vocation à exercer la responsabilité de services, de pôles ou de directions.

Dans le champ de la santé publique, l'IASS intervient dans les agences régionales de santé (ARS) au siège et au sein de leurs délégations territoriales.

- Il conçoit, organise ou pilote des programmes de santé adaptés aux besoins des populations.
- Il négocie et contractualise les projets cohérents avec la politique de santé afin de mettre en œuvre les projets pertinents au regard de la politique régionale adoptée
- Il contrôle et/ou évalue les projets mis en œuvre et s'assure de leur performance et de leur pertinence au regard de la politique régionale.
- Il apporte les conseils et les expertises dans le respect de la réglementation, des règles éthiques et déontologiques du domaine d'activité.

- Il veille au respect de la réglementation et des bonnes pratiques dans un domaine d'activité et adapte ses interventions aux enjeux et aux risques.
- Il contribue à la préparation et au suivi des schémas, décisions, contrats ainsi qu'à l'allocation des ressources aux opérateurs de la prévention et de la promotion de la santé, aux établissements et services de santé et/ou médico-sociaux.
- Il contribue et veille à l'optimisation des organisations et des ressources des acteurs de santé, des établissements et services sanitaires et médico-sociaux et à la garantie de la qualité de leurs prestations.
- Il participe à la démarche d'adéquation de l'offre aux besoins de santé d'un territoire par l'accompagnement, le conseil et la formation des professionnels de la santé.
- Il contribue à l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme d'inspection, de contrôle, d'audit et d'évaluation à partir des priorités définies au niveau national et régional en tenant compte du contexte territorial.
- Il contribue à l'analyse des risques sanitaires, à la préparation et à la planification de programmes de défense sanitaire dans le cadre des protocoles Préfets/ARS.
- Il encadre une équipe de collaborateurs et a vocation à exercer la responsabilité de services, pôles ou de directions.

Dans le champ de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale, l'IASS intervient comme auditeur ou responsable de services dans une des antennes de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des Organismes de Sécurité Sociale. En particulier, il veille à l'application de la législation et de la gestion des organismes de protection sociale.

3. Les activités de l'inspecteur de l'action sanitaire et sociale

3.1 Les activités principales

Conception, pilotage, expertise et animation des dispositifs de cohésion sociale

- Il élabore les programmes et dispositifs de cohésion sociale, définit les objectifs prioritaires et gère les budgets qui y sont associés.
- Il anime et coordonne les réseaux, les opérateurs et organismes évaluateurs pour la mise en œuvre des politiques de cohésion sociale.
- Il met en œuvre les actions permettant de garantir une égalité de traitement des populations et des territoires et évalue les résultats.
- Il met en œuvre et suit les actions relatives à l'hébergement d'urgence, l'accès au logement et l'insertion sociale des populations vulnérables.
- Il prépare les contrats d'objectifs et de moyens, négocie avec les différents acteurs du territoire et organise les partenariats.
- Il délivre les autorisations d'activités et d'exercice professionnel dans le domaine de la cohésion sociale.
- Il recueille et analyse les informations nécessaires à l'élaboration et à l'ajustement des politiques publiques de cohésion sociale.
- Il apporte un conseil et un appui technique aux acteurs sociaux de son champ d'intervention.
- Il planifie et programme les besoins et les équipements sociaux et élabore la tarification des acteurs du territoire.
- Il définit et organise avec les acteurs concernés les protocoles d'observation ou de veille.

Conception, pilotage, expertise et animation des dispositifs de santé publique

- Il contribue à la conception du projet régional de santé dont les schémas régionaux d'organisation de santé ainsi que les programmes d'actions qui en découlent.
- Il met en place et assure l'animation territoriale des réseaux et des acteurs locaux de santé, développe les coopérations et les partenariats dans le champ de la santé publique.
- Il apporte un conseil et un appui technique aux acteurs de la santé publique.

- Il contractualise avec les acteurs du secteur de la santé publique dans le cadre de conventions ou de contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens.
- Il conçoit, pilote, anime et évalue les projets dans le cadre du projet régional de santé, schémas et programmes de santé publique.
- Il délivre les autorisations d'activités et d'exercice professionnel dans le domaine de la santé publique.
- Il conçoit et adapte les référentiels « qualité ».
- Il définit et assure les modalités de suivi des indicateurs de santé publique.
- Il identifie et promeut les bonnes pratiques des acteurs de la santé publique

3.2 Les domaines d'activités transversales non limitatifs

Budget et finances

- Il fixe les budgets et répartit les crédits dans le cadre de la gestion des dotations et enveloppes régionales.
- Il analyse, contrôle, évalue les actions financées.
- Il assure le suivi des campagnes tarifaires.
- Il prépare les dialogues de gestion et propose des outils d'aide au pilotage des dispositifs financés.

Inspection, contrôle, audit et évaluation

- Sur la base d'une analyse des risques, il contribue au ciblage des établissements, services et professionnels à inspecter.
- Il conçoit les guides et les outils en inspection/contrôle et apporte une expertise juridique et méthodologique auprès des services territoriaux
- Il prépare les inspections- contrôles par la recherche, la collecte et l'exploitation d'information, réalise les inspections, rédige les rapports et contribue à la mise en œuvre des préconisations.
- Il contribue aux missions de contrôle et d'audit et apporte une expertise et/ou un appui juridique et/ou méthodologique aux services.
- Il contribue à la programmation et la réalisation de missions d'audit dans les établissements, services et professionnels intervenant dans le champ sanitaire, social et médico-social
- Il contribue à la programmation et la réalisation d'évaluations ou à l'exploitation des résultats de démarches d'évaluation conduites.

Management et conduite du changement :

- Il assure l'encadrement d'une équipe d'un service, d'un pôle ou d'un établissement
- Il décline les objectifs stratégiques et les priorités pour ses collaborateurs

Gestion de crise :

- Il développe un réseau de partenariat avec les différents acteurs interministériels de la gestion de crise
- Il définit et met en œuvre les modalités de participation des services territoriaux au sein des centres interministériels de gestion de crise
- Il apporte une expertise et des conseils sur les modalités de la planification de crise et sur la participation aux exercices interministériels.

Ingénierie de la formation

- Il élabore, pilote et met en œuvre les orientations nationales et la réglementation relatives aux formations sanitaires et sociales. Il développe un réseau de partenariat avec les différents acteurs de la formation.
- Il définit et met en œuvre les modalités de contrôle des établissements de formation et veille à la qualité des enseignements préparant aux diplômes et certifications.
- Il apporte une expertise et des conseils sur les modalités d'exercice professionnel, sur les pratiques et les qualifications professionnelles, sur l'évolution des métiers et sur les filières de formation sanitaire et sociale

4. Les principaux acteurs et partenaires

- Services de l'Etat (Préfecture, Direccte, DREAL, DRAC, DRAAF)
- Collectivités territoriales (Conseil départemental, Conseil régional, EPCI, Métropole..)
- Agences nationales : agence nationale du service civique et agences sanitaires, commissariat général à l'égalité des territoires, ANAH, ANRU
- Organismes de protection sociale (CAF, CPAM, ...)
- Professionnels de santé et leurs représentants
- Etablissements sociaux, sanitaires et médico-sociaux
- Organismes du logement (bailleurs sociaux, action logement)
- Associations et fédérations
- Usagers et leurs représentants

5. Les connaissances et compétences attendues d'un inspecteur de l'action sanitaire et sociale

5.1 Connaissances

- Connaissances des usagers et de leurs besoins
- Connaissance du fonctionnement des institutions publiques (services de l'Etat, organismes de protection sociale et de santé, collectivités territoriales).
- Connaissance des enjeux et des dispositifs du système de santé et de la cohésion sociale.
- Connaissance de l'organisation, de la réglementation, des acteurs de la santé publique et du social.
- Connaissance des codes de la santé publique, de l'action sociale et des familles.
- Connaissance des conditions générales d'exercice des professions sociales et de santé et des règles de déontologie.
- Connaissance des techniques d'ingénierie sanitaire et sociale
- Connaissance de la réglementation des formations sociales, médicales et paramédicales.
- Connaissance du fonctionnement comptable et budgétaire des associations, des établissements et services de santé, médico-sociaux et sociaux.
- Connaissance de la méthodologie et des procédures de l'inspection, du contrôle, d'audit et de l'évaluation.

5.2 Savoir faire

- Comprendre/apprécier le contexte local et les enjeux territoriaux.
- Analyser les besoins et expertiser les situations, les dispositifs et les pratiques professionnelles.
- Maîtriser les dispositifs de planification, de contractualisation et d'allocations des ressources.
- Négocier et convaincre les partenaires dans le cadre de projets territoriaux.
- Savoir conduire un projet : élaborer et mettre en œuvre un diagnostic, un plan d'action et évaluer ses résultats.
- Développer, mobiliser un réseau et animer des partenariats constitués d'acteurs locaux.
- Maîtriser les activités et le fonctionnement des opérateurs gérés (associations, établissements, services).
- Maîtriser les règles de tarification et d'allocations des ressources.
- Gérer et analyser un budget, un compte administratif, un bilan.
- Établir une gestion prévisionnelle des enveloppes et assurer leur suivi.
- Identifier les leviers de performance, élaborer des outils d'aide à la décision et formuler des propositions et des scénarios.
- Contrôler et faire appliquer la réglementation et les procédures.
- Elaborer et appliquer des méthodes et outils de contrôle adaptés.
- Manager et animer une équipe.

5.3 Savoir-être

- Savoir convaincre, faire adhérer, arbitrer et gérer des situations conflictuelles.
- Savoir représenter son institution, défendre ses choix stratégiques et prendre des décisions.
- Savoir fédérer et mobiliser les acteurs autour d'une action collective.
- S'adapter aux évolutions de la législation, des outils, des procédures et des méthodes de travail.
- Avoir le sens de l'écoute, du dialogue, de la concertation et de la négociation.
- Savoir anticiper et adapter ses réponses en fonction de ses interlocuteurs.
- Savoir se positionner comme cadre ou manager dans son organisation, vis-à-vis d'une équipe et d'interlocuteurs externes.